

Dénomination : EC6

n° de gestion : 2009B00413

n° d'identification : 492 010 822

n° de dépôt : A2011/001188

Date du dépôt : 14/06/2011

Pièce : acte sous seing privé du 31/12/2010

Dépôt au Greffe le :

14 JUIN 2011
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

LES SOUSSIGNES :

La société BUSINESS TRUST FINANCE ET TECHNOLOGY Société à Responsabilité Limitée au capital de 650 euros, dont le siège social est sis 6 rue Boizot à SEVRES (92310), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 484 596 887, représentée par Madame Delphine FONTENEAU, sa gérante.

Ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

ET :

- ➢ Monsieur Eric COMMELIN , né le 1er juin 1961 à Paris (75) de nationalité française, demeurant à Le Mont Saint Point 71 520 , marié à madame Christelle REYNARD née le 11 avril 1973 à Sainte Foy les Lyons , sous le régime de la séparation de biens,

ci-après dénommée "l'Acquéreur ",
d'autre part,

ONT PREALABLEMENT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

Il existe depuis le 26 septembre 2006, une société à responsabilité limitée dénommée EC6, au capital de 15 000 €uros, divisé en 100 parts sociales de 150 €uros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé à Le Mont à Saint-Point (71 520), et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Macon sous le numéro 492 010 822, ci après désignée « la Société ».

La société EC6 a pour objet principal « Le conseil et la formation en restauration des établissements de santé »..

Le cédant possède 6 parts sociales, pour les avoir

1) acquises en date du 12 novembre 2008, de Monsieur Paul TRONCHON, concernant 10 parts sociales à 150 euros chacune.

JC DF.

2) Cédées en date du 4 septembre 2009 à Monsieur Eric COMMELIN, concernant 4 parts sociales à 150 euros chacune.

CECI EXPOSE, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes :

- La société BUSINESS TRUST FINANCE ET TECHNOLOGY (dénommée de manière erronée la société TFT CONSEIL dans les statuts de la société EC6) cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit les 6 parts sociales lui appartenant dans la Société à Monsieur Eric COMMELIN.

Monsieur Eric COMMELIN devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exception ni réserve.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 150 euros par part sociale, soit un total de 900euros, lequel prix est payé comptant entre les mains du Cédant qui en donne bonne et valable quittance au Cessionnaire.

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- être rempli de tous ses droits d'associés.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société EC6 est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Cependant, cette formalité pourra être remplacée par le dépôt d'un original des présentes au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des prése l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Enregistré à : SIE DE MACON ENREGISTREMENT
Le 18/03/2011 Bordereau n°2011/293 Case n°7
Enregistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-huit euros
Montant reçu : vingt-huit euros
Le Contrôleur principal
Pénalités : 3 €
Ext 936

Manuel BAEY
Contrôleur Principal des Impôts

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à LYON, Le 31 décembre 2010
En 6 exemplaires
Dont un pour l'enregistrement et deux pour le Registre du Commerce et des Sociétés.

La société BUSINESS TRUST FINANCE ET TECHNOLOGY
Madame Delphine FONTENEAU

Monsieur Eric COMMELIN